

## **SÉANCE ORDINAIRE DU 20 JANVIER 2025**

À une séance ordinaire du conseil de la Municipalité d'Adstock tenue le lundi 20 janvier 2025 à 19h37 au Complexe sportif Mariette et Joseph Faucher (2e étage), sont présents aux délibérations : Monsieur le Maire Pascal Binet, mesdames les conseillères Marie-Claude Létourneau-Larose et Luce Bouley et messieurs les conseillers Sylvain Jacques, Michel Rhéaume et Jean Roy, tous membres du conseil et formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire, Pascal Binet.

Le directeur général adjoint assiste à la séance et agit à titre de secrétaire de l'assemblée. À l'ouverture de la séance, il est noté l'absence de la conseillère Hélène St-Cyr.

Le premier magistrat souhaite la bienvenue et déclare celle-ci ouverte.

**1 Ouverture de la séance et mot de bienvenue;**

**2 Adoption de l'ordre du jour;**

**3 Comptes rendus des élus;**

**4 Correspondances:**

- 4.1 Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) - volets Redressement et Soutien : refus des aides financières;

**5 Affaires du conseil, administration générale et ressources humaines:**

- 5.1 Adoption des procès-verbaux du mois de décembre 2024;
- 5.2 Autorisation de paiement des dépenses du mois de décembre 2024;
- 5.3 Vérification et préparation des états financiers pour les années financières 2024 et 2025 : octroi d'un mandat de services professionnels;
- 5.4 Dispositions concernant la mise en berne de drapeaux : demande au gouvernement;
- 5.5 Modification au calendrier des séances du conseil pour l'année 2025;
- 5.6 Nomination d'un coordonnateur aux Services techniques et de l'entretien des infrastructures municipales;
- 5.7 Dépôt du certificat des résultats du registre tenu le 20 janvier 2024 concernant la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter du règlement d'emprunt numéro 276-22-1;
- 5.8 Service de protection en cybersécurité de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) : octroi de contrat et autorisation de signature;
- 5.9 Annulation de la facture numéro 6959;
- 5.10 Assises annuelles de l'Union des municipalités du Québec : autorisation d'inscription;
- 5.11 Renouvellement de l'entente pour le calendrier municipal : autorisation de signature;

**6 Aménagement, urbanisme et environnement:**

- 6.1 Avis de motion et dépôt du projet de règlement de concordance numéro 306-25 modifiant le règlement du plan d'urbanisme numéro 298-24 en vue d'assurer la conformité avec le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC des Appalaches;
- 6.2 Adoption du projet de règlement de concordance numéro 306-25 modifiant le règlement du plan d'urbanisme numéro 298-24 en vue d'assurer la conformité avec le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC des Appalaches;
- 6.3 Avis de motion et dépôt du projet de règlement de concordance numéro 307-25 modifiant le règlement d'urbanisme numéro 299-24 en vue d'assurer la conformité avec le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC des Appalaches;
- 6.4 Adoption du projet de règlement de concordance numéro 307-25 modifiant le règlement d'urbanisme numéro 299-24 en vue d'assurer la

conformité avec le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC des Appalaches;

6.5 Projets de règlement numéro 306-25 et 307-25 : tenue de l'assemblée publique de consultation;

6.6 Comité consultatif d'urbanisme : constatation d'une démission et appel de candidature;

**7 Développement socio-économique:**

7.1 Demande d'amélioration de la couverture cellulaire;

7.2 Premier versement de l'aide financière annuelle à Innovation et développement économique Adstock (IDÉA);

7.3 Vente du lot 5 887 313 du cadastre du Québec (rue Fortin Nord) et du 19, rue Patrice : autorisation de signature;

**8 Travaux publics et voirie:**

8.1 Besoins divers en matière d'ingénierie : octroi d'un mandat de services professionnels;

8.2 Travaux sur la rue des Écureuils (projet 2018-000) : recommandation de paiement numéro 7 et réception provisoire des travaux;

8.3 Travaux de reconstruction du barrage du Lac-du-Huit (projet 2020-019) : octroi d'un mandat de services professionnels;

**9 Sécurité publique:**

**10 Loisirs, culture et vie communautaire:**

10.1 Rallye de la Vallée de la Beauce 2025 : autorisation de la tenue de l'évènement et de l'utilisation des voies publiques;

10.2 Comité de suivi de la politique des familles et des aînés : nomination des membres;

10.3 Achats d'équipements au Complexe sportif Mariette et Joseph Faucher : autorisation de dépenses;

10.4 Autorisation de versements des subventions aux organismes;

**11 Affaires diverses:**

11.1 Constatation de démissions;

11.2 Direction générale : nomination d'un directeur général par intérim;

11.3 Embauche d'un journalier occasionnel;

11.4 Modifications relatives aux diverses autorisations;

11.5 Banque de candidatures;

**12 Période de questions:**

**13 Informations et activités à venir:**

13.1 Édifice Bernardin-Hamann : disponible pour la location;

13.2 Programmation hivernale;

**14 Levée ou ajournement de la séance.**

**OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOT DE BIENVENUE**

**25-01-1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume,  
Appuyé par le conseiller Jean Roy,

Et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que modifié.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

### **COMPTES RENDUS DES ÉLUS**

Les élus présentent la nomenclature des dossiers sur lesquels ils sont intervenus au cours du dernier mois et précisent également l'état d'avancement de chacun d'eux, le cas échéant.

### **CORRESPONDANCES**

### **PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE (PAVL) - VOLETS REDRESSEMENT ET SOUTIEN : REFUS DES AIDES FINANCIÈRES**

Monsieur le Maire informe les citoyens que la Municipalité d'Adstock a reçu un refus dans le cadre du dépôt des 2 demandes d'aide financière déposées dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) - volets Redressement et Soutien.

### **AFFAIRES DU CONSEIL, ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET RESSOURCES HUMAINES**

#### **25-01-2 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU MOIS DE DÉCEMBRE 2024**

Puisque tous les membres du conseil présents affirment avoir reçu et lu les textes des procès-verbaux du mois de décembre 2024 transmis électroniquement, ceux-ci les déclarent conformes aux discussions.

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par la conseillère Luce Bouley,  
Appuyé par le conseiller Michel Rhéaume,

Et résolu d'approuver les textes tels que présentés.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

#### **25-01-3 AUTORISATION DE PAIEMENT DES DÉPENSES DU MOIS DE DÉCEMBRE 2024**

Les élus présents affirment avoir pris connaissance de la liste des dépenses acquittées et à payer pour le mois en cours et tous s'en déclarent satisfaits.

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Sylvain Jacques,  
Appuyé par le conseiller Jean Roy,

Et résolu d'accepter la liste des paiements effectués et d'autoriser le paiement des montants inscrits sur cette liste. Les déboursements totaux du mois se chiffrent à 835 345.87 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

25-01-4

**VÉRIFICATION ET PRÉPARATION DES ÉTATS FINANCIERS POUR LES ANNÉES FINANCIÈRES 2024 ET 2025 : OCTROI D'UN MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS**

**ATTENDU** que selon l'article 176 du Code municipal, dès la fin de l'exercice financier, le secrétaire-trésorier dresse le rapport financier pour l'exercice qui vient de se terminer et atteste de sa véracité;

**ATTENDU** qu'un vérificateur externe doit vérifier, selon l'article 966.2 du Code municipal, pour l'exercice pour lequel il a été nommé, les états financiers de la municipalité et en faire rapport au conseil;

**ATTENDU** l'offre de services de la firme comptable Groupe RDL Thetford/Plessis inc.;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par la conseillère Marie-Claude Létourneau-Larose,  
Appuyé par le conseiller Sylvain Jacques,

Et résolu d'octroyer à la firme de comptable Groupe RDL Thetford/Plessis inc. un mandat de services professionnels à titre de vérificateur externe pour la réalisation d'audit des états financiers pour l'année 2024 à un montant de 23 750 \$, taxes en sus, et pour l'année 2025 à un montant de 25 650 \$, taxes en sus.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

25-01-5

**DISPOSITIONS CONCERNANT LA MISE EN BERNE DE DRAPEAUX : DEMANDE AU GOUVERNEMENT**

**ATTENDU** que le Règlement sur le drapeau du Québec prévoit les conditions de mise en berne des drapeaux dans le cadre d'événements spécifiques déterminés par le gouvernement;

**ATTENDU** qu'une municipalité devrait pouvoir mettre en berne leurs drapeaux afin de souligner des événements locaux importants, tels que le décès d'un ancien maire, d'un élu ou d'un employé en poste ou d'une personnalité marquante dans la communauté;

**ATTENDU** qu'il y a lieu d'adresser une demande au gouvernement du Québec pour utiliser le mât d'un édifice gouvernemental;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par la conseillère Marie-Claude Létourneau-Larose,  
Appuyé par le conseiller Jean Roy,

Et résolu ce qui suit :

- de demander au gouvernement du Québec de permettre à une municipalité pour des situations locales spécifiques et significatives déterminées par le conseil municipal d'autoriser à mettre en berne le drapeau municipal sur le mât qui se dresse devant un édifice gouvernemental situé sur le territoire de la municipalité;
- de transmettre cette résolution au ministère des Relations internationales et de la Francophonie, au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, ainsi qu'à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) et à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) pour appuyer cette demande.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

25-01-6

**MODIFICATION AU CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL POUR L'ANNÉE 2025**

**ATTENDU** que le conseil municipal a adopté, lors de la séance du 11 novembre 2024, la résolution 24-11-276 concernant le calendrier des séances ordinaires pour l'année 2025;

**ATTENDU** qu'il est opportun de modifier un lieu pour tenir les séances dans le secteur Saint-Méthode;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume,  
Appuyé par la conseillère Luce Bouley,

Et résolu déplacer les séances ordinaires du conseil municipal prévues les 10 mars, 8 septembre et 17 novembre 2025 à la salle municipale de l'édifice Bernardin-Hamann, située dans le secteur Saint-Méthode.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

25-01-7

**NOMINATION D'UN COORDONNATEUR AUX SERVICES TECHNIQUES ET DE L'ENTRETIEN DES INFRASTRUCTURES MUNICIPALES**

**ATTENDU** que la Municipalité a lancé un processus d'embauche afin de pourvoir le poste de Coordonnateur aux Services techniques et de l'entretien des infrastructures municipales;

**ATTENDU** qu'une candidature a été retenue et a satisfait les exigences de la Municipalité;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par la conseillère Marie-Claude Létourneau-Larose,  
Appuyé par le conseiller Jean Roy,

Il est résolu ce qui suit :

- de nommer monsieur Daniel Genest à titre de coordonnateur aux Services techniques et de l'entretien des infrastructures municipales à titre d'employé-cadre temporaire;
- d'autoriser le maire à signer, pour et au nom de la Municipalité d'Adstock, le contrat de travail.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**DÉPÔT DU CERTIFICAT DES RÉSULTATS DU REGISTRE TENU LE 20 JANVIER 2024 CONCERNANT LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABLES À VOTER DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 276-22-1**

Conformément à l'article 555 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (LERM), le directeur général adjoint dépose aux membres du conseil, le certificat des résultats du registre tenu le 20 janvier 2025 concernant la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter le règlement numéro 276-22-1 modifiant le règlement numéro 276-22 décrétant une dépense de 878 000 \$ et un emprunt de 878 000 \$ pour le prolongement de la conduite d'eau potable et pour les travaux de réfection de voirie et de drainage sur la rue des Écureuils attestant ce qui suit :

- que le nombre de personnes habiles à voter est de 33;
- que le nombre de demandes requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 14;
- que le nombre de signatures apposées est de 0;
- que le règlement numéro 277-22-1 est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

25-01-8

**SERVICE DE PROTECTION EN CYBERSÉCURITÉ DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE  
DES MUNICIPALITÉS (FQM) : OCTROI DE CONTRAT ET AUTORISATION DE  
SIGNATURE**

**ATTENDU** que la Municipalité a besoin d'être protégée à l'égard des attaques de pirates informatiques de plus en plus fréquentes, mais ne possède pas les ressources à l'interne pour répondre à son objectif de protection;

**ATTENDU** que FQM Services, coopérative de solidarité (ci-après « FQMS) offres des services professionnels en matière de cybersécurité (ci-après les Services en cybersécurité ») destinés à mettre en place une stratégie intégrée et agrégée de protection des ressources informationnelles et de soutien pour la remédiation, lesquelles comprennent :

- Une surveillance et le contrôle des points d'accès;
- Une surveillance et le contrôle des boîtes de courriels;
- Une surveillance du Darkweb;
- La mise en place d'un programme de formation et de sensibilisation aux cyber-risques;

**ATTENDU** que les Services en cybersécurité ainsi offerts par FQMS sont adaptés aux besoins des organisations municipales;

**ATTENDU** que l'offre de FQMS est d'une durée d'une année renouvelable à son échéance, à moins de résiliation par la Municipalité;

**ATTENDU** que la Municipalité désire retenir les services de FQMS en vue de la fourniture des Services en cybersécurité;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par la conseillère Luce Bouley,  
Appuyé par le conseiller Jean Roy,

Et résolu ce qui suit :

- d'octroyer un contrat à FQM Services, coopérative de solidarité au montant de 11 829.44 \$, taxes en sus, pour adhérer au service de protection en cybersécurité;
- d'autoriser la direction générale à signer, pour et au nom de la Municipalité, le contrat et tout document pour devenir membre de FQMS;
- de financer la dépense à même le poste budgétaire « Soutien informatique administration - 02 13000 414 ».

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

25-01-9

**ANNULATION DE LA FACTURE NUMÉRO 6959**

**ATTENDU** que la délégation de pouvoir accordée à la direction générale d'annuler une facture dépassant les montants de 1000 \$ doit être approuvée par résolution du conseil municipal;

**ATTENDU** les explications données;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume,  
Appuyé par la conseillère Luce Bouley,

Et résolu d'annuler la facture numéro 6959 et les intérêts associés.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**25-01-10**      **ASSISES ANNUELLES DE L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC :**  
**AUTORISATION D'INSCRIPTION**

Il est proposé par la conseillère Marie-Claude Létourneau-Larose,  
Appuyé par la conseillère Luce Bouley,

Et résolu d'autoriser l'inscription de monsieur le Maire aux assises 2025 de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) au montant de 875 \$, taxes en sus. Les frais afférents à ce colloque seront entièrement également défrayés par la Municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**25-01-11**      **RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE POUR LE CALENDRIER MUNICIPAL :**  
**AUTORISATION DE SIGNATURE**

**ATTENDU** l'intérêt à poursuivre la formule actuelle du calendrier municipal;

**ATTENDU** l'offre proposée par les Éditions Médias Plus Communications pour le renouvellement de trois ans de la production du calendrier municipal;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume,  
Appuyé par la conseillère Luce Bouley,

Et résolu de renouveler l'entente pour une durée de 3 ans pour la réalisation du calendrier municipal avec Éditions Médias Plus Communications et d'autoriser l'adjointe à la direction générale à signer, pour et au nom de la Municipalité d'Adstock, ladite entente.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**AMÉNAGEMENT, URBANISME ET ENVIRONNEMENT**

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT DE CONCORDANCE**  
**NUMÉRO 306-25 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DU PLAN D'URBANISME NUMÉRO 298-**  
**24 EN VUE D'ASSURER LA CONFORMITÉ AVEC LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET**  
**DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ DE LA MRC DES APPALACHES**

Un avis de motion est donné par Michel Rhéaume qu'il proposera, lui ou tout autre conseiller(ère) lors d'une séance subséquente, l'adoption du règlement de concordance numéro 306-25 modifiant le règlement du plan d'urbanisme numéro 298-24 en vue d'assurer la conformité avec le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC des Appalaches.

Le maire dépose le projet de règlement ayant pour objet de modifier le plan de zonage conformément à la décision 437777 de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) afin de déployer le pôle agroalimentaire de Sacré-Coeur-de-Marie.

**25-01-12**      **ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT DE CONCORDANCE NUMÉRO 306-25**  
**MODIFIANT LE RÈGLEMENT DU PLAN D'URBANISME NUMÉRO 298-24 EN VUE**  
**D'ASSURER LA CONFORMITÉ AVEC LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE**  
**DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ DE LA MRC DES APPALACHES**

**ATTENDU** que le règlement du plan d'urbanisme numéro 298-24 a été adopté le 10 juin 2024;

**ATTENDU** que la Municipalité d'Adstock a identifié comme axe de développement stratégique un pôle agroalimentaire dans le secteur de Sacré-Cœur-de-Marie;

**ATTENDU** que la Commission de protection du territoire agricole (CPTAQ) a autorisé la demande d'exclusion relative au dossier numéro 437777 déposé en lien avec le déploiement du pôle agroalimentaire;

**ATTENDU** que la MRC des Appalaches a adopté le règlement numéro 220 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé numéro 75, le 11 septembre 2024;

**ATTENDU** qu'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, la Municipalité doit adopter un règlement afin d'assurer la conformité de sa réglementation d'urbanisme au schéma d'aménagement et de développement révisé dans un délai de 6 mois suivant l'entrée en vigueur dudit schéma;

**ATTENDU** qu'un avis de motion a été donné et que le projet de règlement a été déposé lors de la séance ordinaire tenue le 15 janvier 2025;

**ATTENDU** qu'il y a lieu d'adopter un projet de règlement modifiant le règlement numéro 298-24;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par la conseillère Luce Bouley,  
Appuyé par le conseiller Sylvain Jacques,

Et résolu d'adopter le projet de règlement de concordance numéro 306-25 modifiant le règlement du plan d'urbanisme numéro 298-24 en vue d'assurer la conformité avec le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC des Appalaches.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

#### **AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT DE CONCORDANCE NUMÉRO 307-25 MODIFIANT LE RÈGLEMENT D'URBANISME NUMÉRO 299-24 EN VUE D'ASSURER LA CONFORMITÉ AVEC LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ DE LA MRC DES APPALACHES**

Un avis de motion est donné par Sylvain Jacques qu'il proposera, lui ou tout autre conseiller(ère) lors d'une séance subséquente, l'adoption du règlement de concordance numéro 307-25 modifiant le règlement d'urbanisme numéro 299-24 en vue d'assurer la conformité avec le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC des Appalaches.

Le maire dépose le projet de règlement ayant pour objet de modifier l'affectation de sols conformément à la décision 437777 de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) afin de déployer le pôle agroalimentaire de Sacré-Coeur-de-Marie.

25-01-13

#### **ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT DE CONCORDANCE NUMÉRO 307-25 MODIFIANT LE RÈGLEMENT D'URBANISME NUMÉRO 299-24 EN VUE D'ASSURER LA CONFORMITÉ AVEC LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ DE LA MRC DES APPALACHES**

**ATTENDU** que le règlement d'urbanisme numéro 299-24 a été adopté le 10 juin 2024;

**ATTENDU** que la Municipalité d'Adstock a identifié comme axe de développement stratégique un pôle agroalimentaire dans le secteur de Sacré-Cœur-de-Marie;

**ATTENDU** que la Commission de protection du territoire agricole (CPTAQ) a autorisé la demande d'exclusion relative au dossier numéro 437777 déposé en lien avec le déploiement du pôle agroalimentaire;

**ATTENDU** que la MRC des Appalaches a adopté le règlement numéro 220 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé numéro 75, le 11 septembre 2024;

**ATTENDU** qu'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, la Municipalité doit adopter un règlement afin d'assurer la conformité de sa réglementation d'urbanisme au schéma d'aménagement et de développement révisé dans un délai de 6 mois suivant l'entrée en vigueur dudit schéma;

**ATTENDU** qu'avis de motion a été donné et que le projet de règlement a été déposé lors de la séance ordinaire tenue le 15 janvier 2025;

**ATTENDU** qu'il y a lieu d'adopter un projet de règlement modifiant le règlement numéro 299-24;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Sylvain Jacques,  
Appuyé par le conseiller Michel Rhéaume,

Et résolu d'adopter le projet de règlement de concordance numéro 307-25 modifiant le règlement d'urbanisme numéro 299-24 en vue d'assurer la conformité avec le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC des Appalaches.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**25-01-14**      **PROJETS DE RÈGLEMENT NUMÉRO 306-25 ET 307-25 : TENUE DE L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION**

En vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, la Municipalité doit tenir une assemblée publique de consultation sur les projets de certains règlements d'urbanisme.

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Sylvain Jacques,  
Appuyé par la conseillère Marie-Claude Létourneau-Larose,

Et résolu de tenir l'assemblée publique de consultation des projets de règlement numéro 306-25 et 307-25 le lundi 10 février au Centre intergénérationnel à 19 h.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**25-01-15**      **COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME : CONSTATATION D'UNE DÉMISSION ET APPEL DE CANDIDATURE**

Le maire informe les membres du conseil que madame Nicole Gagnon a remis sa démission à titre de membre du Comité consultatif d'urbanisme (CCU).

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par la conseillère Marie-Claude Létourneau-Larose,  
Appuyé par la conseillère Luce Bouley,

Et résolu d'accepter la démission de madame Nicole Gagnon à titre de membre du Comité consultatif d'urbanisme (CCU), de la remercier du temps qu'elle a consacré au comité et de lancer un appel pour pourvoir le poste laissé maintenant vacant dans le CCU.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

## DÉVELOPPEMENT SOCIO-ÉCONOMIQUE

25-01-16

### DEMANDE D'AMÉLIORATION DE LA COUVERTURE CELLULAIRE

**ATTENDU** que la couverture cellulaire demeure insuffisante dans plusieurs régions du Québec, limitant l'accès à un service essentiel pour les résidents et visiteurs;

**ATTENDU** que le gouvernement du Québec s'est engagé à déployer une couverture cellulaire complète sur l'ensemble du territoire d'ici octobre 2026, reconnaissant son importance pour la qualité de vie des citoyens et le développement socioéconomique, particulièrement dans un contexte où l'automatisation devient une solution incontournable face à la pénurie de main-d'œuvre;

**ATTENDU** que des services cellulaires fiables sont indispensables pour garantir l'accès à l'information, aux services de santé, et aux interventions de sécurité publique, et qu'une couverture déficiente compromet la sécurité des personnes dans les zones à couverture limitée ou en itinérance, notamment en cas d'urgence nécessitant une intervention rapide des premiers répondants;

**ATTENDU** que la procédure CPC-2-0-17 du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) impose des conditions de licence aux fournisseurs de services cellulaires (FSC), notamment l'itinérance obligatoire, le partage des pylônes et l'interdiction d'exclusivité d'emplacements, afin de favoriser l'accès au réseau pour les abonnés d'un autre FSC lorsqu'un service est disponible;

**ATTENDU** que cette même procédure n'oblige toutefois pas les FSC à solliciter le service d'un autre fournisseur en cas de couverture inexistante dans une région donnée, limitant ainsi la portée de la mesure;

**ATTENDU** que le gouvernement du Québec et le CRTC octroient des subventions importantes aux entreprises de télécommunications pour la construction de nouvelles infrastructures cellulaires afin d'améliorer la couverture en région;

**ATTENDU** que malgré la présence de plus de 8 500 tours cellulaires sur le territoire québécois, l'exclusivité de l'utilisation de ces tours par un seul FSC limite l'accès pour d'autres fournisseurs et constitue un obstacle majeur au déploiement d'une couverture cellulaire optimale pour l'ensemble de la population;

### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Jean Roy,  
Appuyé par le conseiller Michel Rhéaume,

Et résolu de demander au Parti libéral du Canada, au Parti conservateur du Canada, au Nouveau parti démocratique du Canada et au Bloc québécois ce qui suit :

- d'inclure dans leur plateforme électorale pour la prochaine élection fédérale l'obligation pour la totalité des compagnies de services cellulaires de conclure des ententes d'itinérance afin que les clients de services cellulaires, peu importe leur fournisseur, puissent bénéficier de la présence de sites cellulaires dans la région où ils se trouvent;
- de transmettre une copie de cette résolution au ministre des Finances du Québec, monsieur Eric Girard, responsable de la réalisation de l'engagement gouvernemental d'assurer le service cellulaire dans la totalité du territoire habité dans le présent mandat;
- de transmettre copie de cette résolution aux dirigeants des entreprises de télécommunication, notamment BCE (Bell), Vidéotron, Rogers, TELUS et Cogeco.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

25-01-17

**PREMIER VERSEMENT DE L'AIDE FINANCIÈRE ANNUELLE À INNOVATION ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ADSTOCK (IDÉA)**

**ATTENDU** la mission du comité Innovation et développement économique Adstock (IDÉA) de promouvoir, développer et consolider les emplois dans le secteur commercial et industriel;

**ATTENDU** que, pour accomplir adéquatement son mandat, IDÉA doit être soutenu financièrement;

**ATTENDU** qu'un montant est prévu pour un plan d'action et soutenir les actions et obligations du comité;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Jean Roy,  
Appuyé par la conseillère Luce Bouley,

Et résolu de verser à IDÉA un premier montant de 25 000 \$ pour leurs activités reliées à leur fonctionnement.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

25-01-18

**VENTE DU LOT 5 887 313 DU CADASTRE DU QUÉBEC (RUE FORTIN NORD) ET DU 19, RUE PATRICE : AUTORISATION DE SIGNATURE**

**ATTENDU** que la Municipalité est propriétaire du lot numéro 5 887 313 du cadastre du Québec situé sur la rue Fortin Nord dans le parc industriel;

**ATTENDU** que la Municipalité est propriétaire du 19, rue Patrice (lot numéro 5 449 162 du cadastre du Québec);

**ATTENDU** que l'entreprise Plantation Nicholas souhaite se porter acquéreur de ces propriétés afin d'étendre leurs activités;

**ATTENDU** que l'entreprise accepte les conditions de vente;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume,  
Appuyé par la conseillère Luce Bouley,

Et résolu ce qui suit :

- d'autoriser la vente du lot 5 887 313 du cadastre du Québec (rue Fortin Nord) et du 19, rue Patrice au montant de 105 000 \$ selon les conditions prévues dans l'offre d'achat;
- de fermer et de retirer du domaine public le lot numéro 5 887 313 du cadastre du Québec (rue Fortin Nord) et le 19, rue Patrice suite à la vente;
- d'autoriser le maire et la direction générale à signer, pour et au nom de la Municipalité, tous les documents utiles et nécessaires à la bonne conduite du dossier.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**TRAVAUX PUBLICS ET VOIRIE**

25-01-19

**BESOINS DIVERS EN MATIÈRE D'INGÉNIERIE : OCTROI D'UN MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS**

**ATTENDU** les divers besoins en matière d'ingénierie de la Municipalité;

**ATTENDU** l'offre de service de monsieur Carl Binette, ingénieur en génie civil;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Jean Roy,  
Appuyé par le conseiller Michel Rhéaume,

Et résolu ce qui suit :

- d'octroyer à monsieur Carl Binette, ingénieur en génie civil, un mandat de services professionnels en matière d'ingénierie au montant maximal de 10 000 \$, taxes en sus;
- de financer la dépense à même le poste budgétaire « Honoraires professionnels - 02 32000 410 ».

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

25-01-20

**TRAVAUX SUR LA RUE DES ÉCUREUILS (PROJET 2018-000) : RECOMMANDATION DE PAIEMENT NUMÉRO 7 ET RÉCEPTION PROVISOIRE DES TRAVAUX**

**ATTENDU** que l'entreprise Les Constructions de l'Amiante inc. a effectué les travaux du projet de prolongement de la conduite d'eau potable et réfection de la chaussée sur la rue des Écureuils;

**ATTENDU** la recommandation de paiement datée du 15 janvier 2025 émanant du chargé de projets au Service de l'ingénierie;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par la conseillère Marie-Claude Létourneau-Larose,  
Appuyé par la conseillère Luce Bouley,

Et résolu ce qui suit :

- d'autoriser le paiement numéro 7 présenté par l'entrepreneur Les Constructions de l'Amiante inc. au montant de 103 114.01 \$, taxes en sus, pour les travaux du projet de prolongement de la conduite d'eau potable et réfection de la chaussée sur la rue des Écureuils;
- de procéder à l'acceptation provisoire des travaux conformément à la recommandation du chargé de projets au Service de l'ingénierie.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

25-01-21

**TRAVAUX DE RECONSTRUCTION DU BARRAGE DU LAC-DU-HUIT (PROJET 2020-019) : OCTROI D'UN MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS**

**ATTENDU** que la Municipalité avait mandaté en 2020 Miroslav Chum inc. afin de réaliser une étude de sécurité de laquelle est issue une recommandation de reconstruction complète dans les 5 ans;

**ATTENDU** que la Municipalité avait mandaté en 2020 la firme Miroslav Chum inc. quant aux options possibles pour la reconstruction du barrage;

**ATTENDU** qu'un mandat de services professionnels pour la réalisation des plans et devis pour la reconstruction du barrage X0003929 a été octroyé;

**ATTENDU** qu'un mandat de services professionnels pour le dépôt d'une autorisation ministérielle doit être octroyé afin de réaliser les travaux;

## **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par la conseillère Luce Bouley,  
Appuyé par le conseiller Sylvain Jacques,

Et résolu ce qui suit :

- d'autoriser la direction générale à octroyer un mandat de services professionnels pour la préparation et le dépôt d'une demande d'autorisation ministérielle auprès du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP);
- d'autoriser la firme retenue à déposer et à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document relatif à la bonne conduite du dossier.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

## **SÉCURITÉ PUBLIQUE**

### **LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE**

#### **25-01-22 RALLYE DE LA VALLÉE DE LA BEUCE 2025 : AUTORISATION DE LA TENUE DE L'ÉVÈNEMENT ET DE L'UTILISATION DES VOIES PUBLIQUES**

**ATTENDU** la demande du Club Autosport la Licorne pour effectuer un rallye les 30 et 31 mai 2025 sur le territoire de la Municipalité;

**ATTENDU** des tronçons de certaines routes seraient fermés en alternance pendant une période de plus ou moins 3 heures;

**ATTENDU** le Club Autosport La Licorne s'engage à fournir tous les permis et documents afin d'assurer la sécurité de l'événement;

## **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume,  
Appuyé par le conseiller Jean Roy,

Et résolu ce qui suit :

- d'autoriser la tenue du Rallye de la Vallée de la Beuce les 30 et 31 mai 2025;
- d'autoriser l'utilisation des voies publiques;
- d'évaluer la demande de prêts d'équipements avec le Service des travaux publics.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

#### **25-01-23 COMITÉ DE SUIVI DE LA POLITIQUE DES FAMILLES ET DES AÎNÉS : NOMINATION DES MEMBRES**

**ATTENDU** que la Municipalité a mis à jour sa Politique des familles et des aînés;

**ATTENDU** la nécessité de constituer un comité de suivi et d'y nommer des membres;

## **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par la conseillère Luce Bouley,  
Appuyé par le conseiller Sylvain Jacques,

Et résolu ce qui suit :

- de nommer les citoyens et employés suivants à titre de membre du comité de suivi de la Politique des familles et des aînés :
  - o madame Marie-Claude Létourneau-Larose, conseillère responsable des questions familiales;
  - o monsieur Michel Rhéaume, conseiller responsable des questions aînées;
  - o Mesdames Mireille Lessard et Milène Rhéaume à titre de citoyenne représentant les familles;
  - o Monsieur Gervais Dubreuil ainsi que mesdames Paulette Robitaille et Louise Nolet à titre de citoyens représentant les aînés;
  - o la chargée de projets environnement et vie communauté à titre d'employé responsable de la Politique des familles et des aînés;
  - o une autre ressource du Service des loisirs et de la culture déterminée par la direction générale;
- de mandater le comité :
  - o d'assurer le suivi et la concrétisation des actions mises de l'avant dans le plan d'action;
  - o d'informer les citoyens en diffusant un bilan annuel des réalisations liées au plan d'action;
  - o de travailler en concertation et en coopération avec les partenaires et les organismes locaux afin de faciliter la réalisation des mesures.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**25-01-24**      **ACHATS D'ÉQUIPEMENTS AU COMPLEXE SPORTIF MARIETTE ET JOSEPH FAUCHER : AUTORISATION DE DÉPENSES**

**ATTENDU** l'utilisation de l'aréna au Complexe sportif Mariette et Joseph Faucher;

**ATTENDU** la demande de gradins et tapis de caoutchouc pour améliorer le confort des spectateurs;

**ATTENDU** la nécessité d'acheter un nouveau système de son;

**ATTENDU** la nécessité d'acquérir des tapis afin de protéger le plancher du gymnase, lorsqu'utilisé pour des événements spéciaux;

**ATTENDU** la nécessité d'acquérir des scènes portatives;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par la conseillère Marie-Claude Létourneau-Larose,  
Appuyé par le conseiller Michel Rhéaume,

Et résolu ce qui suit :

- d'autoriser une dépense de 5 750 \$, taxes en sus, pour l'achat, l'installation et le transport de 2 gradins et financer cette dépense à même le poste budgétaire « Activités d'investissement loisirs - 03 31000 005 »;
- d'autoriser une dépense maximale de 3 000 \$, taxes en sus, pour l'achat de tapis pour le gymnase et l'aréna;
- d'autoriser une dépense de 6 290 \$, taxes en sus, pour l'achat d'un nouveau système de son à l'intérieur du Complexe sportif et financer cette dépense à même le poste budgétaire « Activités d'investissement loisirs - 03 31000 005 »;
- d'autoriser une dépense maximale de 2 000 \$, taxes en sus, pour l'achat de scènes portatives.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**25-01-25**      **AUTORISATION DE VERSEMENTS DES SUBVENTIONS AUX ORGANISMES**

Certaines associations et organismes de la Municipalité ont déposé leur demande d'aide financière pour l'année 2025. Ces dernières ont été étudiées par le conseil municipal et des montants ont été réservés au budget.

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par la conseillère Marie-Claude Létourneau-Larose,  
Appuyé par le conseiller Jean Roy,

Et résolu de verser les premières tranches d'aide financière après avoir reçu et analysé les documents financiers requis et de procéder par la suite au versement, soit par tranches subséquentes selon les recommandations de la direction générale en fonction de l'avancement des activités (plan d'action de l'organisme).

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**AFFAIRES DIVERSES**

**25-01-26**

**CONSTATATION DE DÉMISSIONS**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil du départ de trois employés.

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par la conseillère Marie-Claude Létourneau-Larose,  
Appuyé par le conseiller Jean Roy,

Et résolu ce qui suit :

- d'accepter en date du 24 janvier, la démission de madame Julie Lemelin à titre de directrice générale et greffière trésorière et de la remercier pour les services rendus;
- d'assouplir les conditions du contrat de travail de madame Julie Lemelin afin de faciliter la transition et d'autoriser le maire à poser les gestes et signer tous les documents relatifs à la fin d'emploi;
- d'accepter en date du 17 janvier, la démission de monsieur Dave Larose à titre d'adjoint à la direction générale;
- d'accepter en date du 20 janvier, la démission de monsieur Réjean Guérin à titre de journalier occasionnel.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**25-01-27**

**DIRECTION GÉNÉRALE : NOMINATION D'UN DIRECTEUR GÉNÉRAL PAR INTÉRIM**

**ATTENDU** la vacance au poste de direction générale;

**ATTENDU** la nécessité de nommer un directeur général et greffier-trésorier par intérim;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume,  
Appuyé par la conseillère Luce Bouley,

Et résolu ce qui suit :

- de nommer monsieur Jérôme Grondin à titre de directeur général et greffier-trésorier par intérim à compter du 25 janvier, et ce, jusqu'à l'entrée en fonction d'un nouveau titulaire du poste;
- de conférer le pouvoir d'embauche et de lancer les processus d'embauche nécessaire pour combler les besoins pendant la période transitoire avec l'implication du Comité des ressources humaines;

- d'autoriser le maire à procéder aux changements qui seront effectués à la structure organisationnelle et à signer les documents et contrats nécessaires découlant de la situation et des changements de postes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**25-01-28**      **EMBAUCHE D'UN JOURNALIER OCCASIONNEL**

**ATTENDU** les besoins actuels au Service des travaux publics;

**ATTENDU** que la candidature de monsieur Sébastien Bergeron a été retenue et a satisfait les exigences de la Municipalité;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par la conseillère Luce Bouley,  
Appuyé par le conseiller Sylvain Jacques,

Il est résolu d'embaucher monsieur Sébasien Bergeron à journalier occasionnel selon les dispositions de la convention collective.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**25-01-29**      **MODIFICATIONS RELATIVES AUX DIVERSES AUTORISATIONS**

**ATTENDU** le départ de la directrice générale et greffière-trésorière;

**ATTENDU** la nécessité d'assurer la continuité de l'administration municipale et éviter que soient interrompues les opérations jusqu'à la désignation d'un nouveau directeur général permanent;

**ATTENDU** que la Municipalité souhaite désigner des officiers municipaux aptes à signer des documents et à agir en son nom dans les diverses fonctions de la Municipalité et auprès des services privés et publics où l'ex-directrice générale était désignée auparavant;

**ATTENDU** qu'en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, c. A-2.1), il y a lieu de nommer une personne chargée de l'application de cette loi à la Municipalité d'Adstock;

**ATTENDU** qu'en vertu du Code municipal (RLRQ, c. C-27.1), la signature de la direction générale doit apparaître sur les effets bancaires ainsi que d'autres documents se rapportant à la bonne marche des activités municipales;

**ATTENDU** que la Municipalité nomme monsieur Jérôme Grondin à titre de représentant de la Municipalité d'Adstock à l'égard de la Fédération des caisses Desjardins du Québec concernant l'administration et le pouvoir d'emprunt de la Municipalité;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Sylvain Jacques,  
Appuyé par la conseillère Luce Bouley,

Et résolu ce qui suit :

- d'autoriser monsieur Jérôme Grondin, directeur général par intérim ainsi que madame Stéphanie Boissonneault-Gaulin, greffière-trésorière adjointe à signer, pour et au nom de la Municipalité d'Adstock pour la gestion des affaires municipales, et ce, en remplacement de l'ex-directrice générale;
- d'autoriser monsieur Jérôme Grondin ainsi que madame Stéphanie Boissonneault-Gaulin à poser les actes nécessaires aux diverses démarches administratives, ainsi

qu'à agir au nom de la Municipalité auprès des services publics, institutions ou autres entités où la directrice générale était précédemment désignée;

- de nommer monsieur Jérôme Grondin afin d'agir auprès du service ClicSÉCUR;
- de nommer monsieur Jérôme Grondin afin d'agir auprès du service PGMAR;
- de nommer Stéphanie Boissonneault-Gaulin, responsable de l'application de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels à la Municipalité d'Adstock;
- d'autoriser madame Stéphanie Boissonneault-Gaulin et monsieur Jérôme Grondin à signer, pour et au nom de la Municipalité, les effets bancaires ainsi que d'autres documents se rapportant à la bonne marche des activités municipales;
- de nommer monsieur Jérôme Grondin à titre de représentante de la Municipalité d'Adstock à l'égard de la Fédération des caisses Desjardins du Québec pour la signature ou l'approbation de tout document ou pièce justificative relatifs à une demande auprès de la Fédération et pour procéder à toutes demandes, présentes ou futures, de modification, d'augmentation de limite et d'ajout de cartes;
- d'investir monsieur Jérôme Grondin, à titre de directeur général par intérim de tous les pouvoirs conférés par la loi dans son champ d'activités.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**25-01-30**

### **BANQUE DE CANDIDATURES**

**ATTENDU** que les contractuels précédemment en charge de la préparation de salle et de l'entretien ménager des bâtiments municipaux ont indiqué vouloir mettre fin à leur contrat;

**ATTENDU** que la Municipalité doit assurer la continuité de ces services essentiels pour le bon fonctionnement des installations municipales;

**ATTENDU** la nécessité de procéder à un affichage pour recruter de nouveaux contractuels afin d'assurer la préparation de salle et l'entretien ménager de certains bâtiments municipaux;

**ATTENDU** les besoins aux Services techniques et Service des loisirs, la Municipalité doit renouveler sa banque de candidats pour des journaliers temporaires;

### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Jean Roy,  
Appuyé par la conseillère Luce Bouley,

Et résolu ce qui suit :

- d'autoriser la publication d'un affichage pour recruter des contractuels afin de réaliser la préparation des salles et l'entretien ménager de certains bâtiments municipaux;
- d'autoriser la publication d'un affichage pour recruter des journaliers temporaires aux Services techniques et au Service des loisirs.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Une période de questions a été réservée pour le public. Seules les questions demandant des délibérations seront retenues aux fins du procès-verbal.

### **INFORMATIONS ET ACTIVITÉS À VENIR**

En regard du ou des sujets inscrits sous cette rubrique, au bénéfice des gens, s'il y a lieu, Monsieur le Maire commente chacun d'eux.

25-01-31

**LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE**

Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume,  
Appuyé par la conseillère Luce Bouley,

Et résolu de lever la séance à 20h40.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Au sens de l'article 142(2) du Code municipal, en apposant sa signature au bas du présent procès-verbal, monsieur le maire reconnaît avoir signé toute et chacune des résolutions y apparaissant.

Le maire,

Le directeur général adjoint,

\_\_\_\_\_  
Pascal Binet

\_\_\_\_\_  
Jérôme Grondin